



Mairie de MOLIETS ET MAÂ
 Place de l'Hôtel de ville - 40660 MOLIETS ET MAÂ
 Tél. : 05.58.48.50.13 - Fax : 05.58.48.55.71
 E-mail : mairie-de-moliets@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 7 avril 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 avril 2015 à 19h00, sous la présidence de Madame Mireille MULTEAU, Maire de MOLIETS ET MAÂ.

Présents : Mme MULTEAU – Mme GUERINAUD - Mr VIGNAL – Mme MASSON – Mme HEITZ - Mr LAGARDERE – Mme DAVOUST – Mme LARRIEU – Mme CAPDEVIELLE – Mr BOISSARD – Mme BAROU – Mme CARRERE-LOUSTAUNAU.

Absents excusés : Mr AURIEL, procuration à Mme HEITZ – Mr OCCHIPENTI, procuration à M. LAGARDERE – Mr PENAVAYRE, procuration à Mme MULTEAU.

Secrétaire de séance : Mme MASSON.

Le compte-rendu de la séance du 24 mars 2015 est **adopté à l'unanimité**.



Ordre du jour

▪ **TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Suite à la démission de Monsieur Didier BELHADJ en date du 26/03, Madame Sandrine CARRERE-LOUSTAUNAU a été installée dans ses nouvelles fonctions au sein du conseil municipal.

▪ **MAINTIEN DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur Didier BELHADJ ayant démissionné de son poste de Maire Adjoint, il est décidé de maintenir à 4 le nombre des adjoints.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **MODIFICATION DU RANG DES ADJOINTS**

Le rang des adjoints est ainsi modifié :

- Mme GUERINAUD, deuxième adjoint passe au rang de premier adjoint,
- M. VIGNAL, troisième adjoint passe au rang de deuxième adjoint,
- Mme MASSON, quatrième adjoint passe au rang de troisième adjoint.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT**

Seul candidat au poste d'adjoint, M. Christophe LAGARDERE est élu quatrième adjoint par 14 voix pour et 1 bulletin blanc.

▪ **VOTE DES 3 TAXES**

Madame le Maire propose de modifier le taux des taxes avec une augmentation d'1%, comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,45%
- Taxe foncière (Bâti) : 7,93%
- Taxe foncière (Non bâti) : 18,72%
- ✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **BUDGETS 2015**

- **COMMUNE :**
 - Investissement 1 592 476,00 (dont 664 817,00 de RAR en dépenses et 371 169,00 de RAR en recettes)
 - Fonctionnement 2 670 866,00.
 - ✓ **Adopté à l'unanimité**
- **EAU ET ASSAINISSEMENT :**
 - Investissement 830 774,00 (dont 84 318,00 de RAR)
 - Fonctionnement 1 163 888,00.
 - ✓ **Adopté à l'unanimité**
- **BOIS ET FORETS :**
 - Investissement 362 447,00 (dont 136 683,00 de RAR)
 - Fonctionnement 170 834,00.
 - ✓ **Adopté à l'unanimité**
- **MAISON DE LA PETITE ENFANCE :**
 - Investissement 6 543,00
 - Fonctionnement 419 542,00.
 - ✓ **Adopté à l'unanimité**
- **PHOTOVOLTAÏQUE :**
 - Investissement 42 525,38
 - Fonctionnement 43 029,00.
 - ✓ **Adopté à l'unanimité**
- **LOTISSEMENT « LA SOUCHETTE » :**
 - Investissement 9 895,48
 - Fonctionnement 45 805,48.
 - ✓ **Adopté à l'unanimité**
- **LOTISSEMENT « LE PIN FRANC » :**
 - Investissement 143 276,43
 - Fonctionnement 891 381,12.
 - ✓ **Adopté à l'unanimité**

▪ **CONVENTION OFFICE DU TOURISME**

Mme le Maire nous présente les deux conventions à signer avec l'Office du Tourisme :

La convention de moyens : elle est annuelle et a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune entend participer financièrement au fonctionnement de l'Office de Tourisme. Elle définit les droits et obligations de chacune des parties.

Pour ces missions, Mme le Maire propose de voter une subvention de 135 000,00 € :

- 104 000,00 € pour le fonctionnement,
- 31 000,00 € pour le budget animation.

Dans le budget fonctionnement, il faut compter le passage du troisième poste d'un contrat saisonnier à un contrat à durée indéterminé pour Marta qui travaille au sein de l'Office de Tourisme depuis très longtemps.

Dans le budget animation, le Conseil Municipal demande à l'Office de Tourisme d'intégrer le projet de Volley de Plage (juillet / Août), 3 Toros de Fuego en partenariat avec l'Association des Commerçants et l'organisation de 2 séances de cinéma en plein air (un au printemps et un à l'automne).

Mme le Maire nous demande de l'autoriser à signer cette convention,

- ✓ **Adopté par 11 voix POUR et 4 abstentions (Mme HEITZ, Mr AURIEL par procuration, Mme LARRIEU et Mr BOISSARD).**

La convention d'objectifs : elle est triennale et a pour objet de définir les objectifs d'utilisation de la subvention accordée par la Commune.

Ces objectifs sont :

Accueillir, Conseiller et informer la clientèle :

- Conseiller et inciter à la découverte du territoire,
- Valoriser le territoire et les partenaires par le biais des éditions, du numérique et du programme d'animation,
- Mettre en place une écoute client pour recueillir les avis.

Animer et promouvoir le territoire touristique de Moliets et Maâ :

- La conception, le développement et la coordination de toute action susceptible de sensibiliser les clientèles potentiels aux attraits de la destination et à la qualité des produits touristiques pour en favoriser la vente,
- Valoriser et promouvoir le patrimoine naturel et culturel de la Commune,
- L'ensemble des actions permettant de contribuer à commercialiser des produits touristiques,
- Renforcer l'image et la notoriété du territoire et de ses acteurs touristiques,
- La programmation et la coordination du programme d'animations de la Commune en collaboration avec le tissu associatif et les partenaires,
- Animer et améliorer le référencement du site internet,
- La participation à la mise en réseau des acteurs touristiques orchestrée par la Communauté de Communes MACAS et le Pays ALO,
- Travailler en coordination avec les partenaires publics et privés,
- Accompagner les associations locales pour la promotion de leurs événements (billeterie, promotion...),

- Apporter un conseil juridique et technique aux porteurs de projets,
- La poursuite de la démarché Qualité Tourisme et des Labels.

Mme le Maire nous demande de l'autoriser à signer cette convention,
Mr LAGARDERE nous fait remarquer qu'il souhaiterait une amplitude d'ouverture plus importante de l'Office de Tourisme, notamment le jeudi 2/04 (période traditionnellement très affluente grâce à la clientèle espagnole) où l'Office de Tourisme était fermé car le personnel était en formation et durant les vacances de Noël où l'Office était également fermé).

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ DEVIS DIVERS TRAVAUX

Mr LAGARDERE nous présente les divers travaux envisagés pour le printemps :

* **Chalets MNS :**

Ces chalets sont à rénover, 2 choix s'offrent à nous les repeindre ou les recouvrir d'un bardage profilé vinyle (garanti 50 ans) pour des ordres de prix similaires. Le choix s'est donc porté sur la réfection des 8 chalets en bardage profilé vinyle.

4 entreprises ont été contactées, 2 ont répondu :

- MS CAMPING : 31 377,60 € TTC
- GROUPE EXPERT MOBILE HOME SAS 2P LOISIRS : 27 664,32 € TTC

Mme le Maire nous propose de d'accepter le devis de GROUPE EXPERT (moins disant),

✓ **Adopté par 14 voix POUR et 1 abstention (Mme CAPDEVIELLE).**

* **Escalier de la Maison des Clubs :**

Cet escalier avait été laissé à l'état brut, il fallait donc le protéger.

Six entreprises ont été contactées, 2 ont répondu :

- ASH (AVENIR SOLUTION HABITAT) : 2 451,60 € TTC,
- DEHEZ PEINTURE : 2 280,00 € TTC.

Mme le Maire nous propose d'accepter le devis de DEHEZ PEINTURE (moins disant),

✓ **Adopté à l'unanimité.**

Mr VIGNAL nous présente les divers travaux d'électricité, Place de la Bastide :

* **Mise en sécurité du Coffret d'alimentation de la Place :**

Nous sommes dans l'obligation de demander ces travaux à ERDF

- Devis ERDF : 4 205,67 € HT.

Mme le Maire nous propose de d'accepter le devis d'ERDF,

✓ **Adopté à l'unanimité.**

* **Installation de bornes électriques destinées aux marchés estivaux :**

- INEO : 14 872,80 € HT.

Mme le Maire nous propose de d'accepter le devis d'INEO,

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **ACHAT DE MATERIEL**

Mr LAGARDERE nous présente les divers devis reçus pour l'achat de radars pédagogiques :
Nous envisageons l'implantation de 4 radars pédagogiques (1 à chaque entrée de la Commune : accès en arrivant d'Azur, de Messanges et de Pichelèbe et 1 en direction de la Plage).

3 entreprises ont été contactées, 2 ont répondu :

- MAGSYS : 8 318,40 € TTC,
- I-CARE : 7 314,00 € TTC.

Mme le Maire nous propose d'accepter le devis d'I-CARE (moins disant),

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **TRAVAUX SYDEC**

Mr LAGARDERE nous présente les différents lieux des travaux envisagés :

- Lotissement de la Prade : 5 403,00 €,
- Rue Michel Destouesse : 4 812,00 €,
- Les Pontails : 8 519,00 €,
- Le Mail : 12 444,00 €,
- Giratoire Bastide : 3 102,00 €,
- RD 117 de la caserne des pompiers au quartier Déléon : 21 551,00 €.

Mme le Maire nous demande notre accord pour confier ces travaux au SYDEC,

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **TRAVAUX ONF**

Mr VIGNAL nous présente les travaux demandés à l'ONF :

- **Plan annuel** : 11 130,00 € HT, entretien des interlignes avant éclaircies, dépressage des semis en lignes de Dune, cloisonnement d'exploitation, fourniture de plants de feuillus divers, régénération par plantation, protection contre le gibier, travaux préalables à la régénération, dépressage des régénérations naturelles du plateau landais et création de parcellaire.
- **Maîtrise d'œuvre** : 646,14 € HT, entretien des interlignes avant éclaircies, 1^{er} dépressage des densités, ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur, fourniture de plants de feuillus divers, régénération par plantation et protection contre le gibier.

Mme le Maire nous demande notre accord pour confier ces travaux à l'ONF,

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **TERRAIN MME PICHERIT**

Un bilan a été fait à l'issue des travaux de l'arrêt de bus situé sur l'ancien terrain de Mme PICHERIT. Il s'avère qu'il a été nécessaire d'acquérir 37m² de terrain supplémentaires, à 57,50 € le m², soit :

- Un montant de 2 127,50 € pour le terrain + frais de notaire.

Mme le Maire nous demande notre accord pour cet achat,

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **OUVERTURE DES PLAGES**

Mme le Maire nous propose les dates ci-dessous pour les ouvertures de plage

- Plage Centrale : du 23 mai au 20 septembre 2015,
- Plage des Chênes Lièges : du 4 juillet au 30 août 2015.

Ce qui induit les recrutements suivants :

- 6 MNS du 22 mai au 12 juin 2015,
 - 8 MNS du 12 juin au 3 juillet 2015,
 - 18 MNS du 3 juillet au 31 août 2015,
 - 8 MNS du 1^{er} au 13 septembre 2015,
 - 6 MNS du 14 au 21 septembre 2015.
- ✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **RECRUTEMENT DES SAISONNIERS**

Mme le Maire nous propose, pour la saison estivale 2015, les embauches listées ci-dessous :

4 x Garde-Champêtre :

- 1 du 15 juin au 13 septembre 2015,
- 3 du 1^{er} juillet au 31 août 2015.

3 x Voirie :

- 3 agents du 1^{er} au 31 juillet 2015,
- 3 agents du 1^{er} au 31 août 2015.

2 x Adjoints d'animation à mi-temps :

- 1 agent à mi-temps du 6 juillet au 31 août 2015 pour la médiathèque,
 - 1 agent à mi-temps du 6 juillet au 31 août 2015 pour le Garen'Club.
- ✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **AVENANT CONTRAT MEDECINE 2015**

Mme le Maire nous informe que le CDG40 (Centre de Gestion), lors de sa séance du 15 décembre dernier a décidé de ne pas augmenter les tarifs applicables aux agents des collectivités territoriales et de les maintenir à la somme de 66,11 € pour l'année 2015.

Elle nous demande de l'autoriser à signer la convention triennale d'adhésion.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Mme le Maire nous demande de l'autoriser à signer une convention avec le Centre de Gestion afin qu'ils nous épaulent dans l'élaboration du PLS (Plan Communal de Sauvegarde) pour un montant de 5 600,00 €.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE ARCHILAND**

Mme le Maire nous demande de l'autoriser à signer une convention d'archivage électronique, pour un montant de 230,00 €.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **CONVENTION MISE A DISPOSITION APPLICATION DU DROIT DES SOLS**

Mme le Maire nous demande de l'autoriser à signer la mise à disposition d'un agent communal à MACS à mi-temps.

✓ **Adopté à l'unanimité.**



Questions diverses :

Mme CAPDEVIELLE revient sur la mauvaise signalisation de la piste cyclable à partir du rond-point de l'Olivier. Mme le Maire lui répond que MACS est en charge de cette signalisation, qu'ils en sont conscients car nous en avons déjà parlé avec et qu'ils doivent s'en occuper.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h15.



Vu pour être affiché en date du 14 avril 2015

La secrétaire de séance

Handwritten signature of the secretary of the meeting.